

Clamart Gym.92

**Association
Siège social : Maison des sports
Place Jules Hunebelle**

92140 - CLAMART

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Clamart Gym.92
Association
Siège social : Maison des sports
Place Jules Hunebelle

92140 - CLAMART

Aux Adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malakoff le 29 mars 2019
Société de commissaire aux comptes
SAS HERMESIANE



Xavier Christ

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	5 583	2 646	2 936	258	2 678
Autres immobilisations corporelles	39 319	20 117	19 203	22 091	- 2 888
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	11 418		11 418	10 000	1 418
TOTAL (I)	56 320	22 763	33 557	32 349	1 208
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises				5 558	- 5 558
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	2 443		2 443		2 443
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				191	- 191
. Personnel	1		1		1
. Organismes sociaux				11 888	- 11 888
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	102 968	10 000	92 968	52 438	40 530
Valeurs mobilières de placement	176 074		176 074	168 995	7 079
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	682		682	2 823	- 2 141
Charges constatées d'avance	23 977		23 977	19 136	4 841
TOTAL (II)	306 144	10 000	296 144	261 029	35 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	362 464	32 763	329 701	293 379	36 322



Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	70	70	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	-10 275	-910	- 9 365
. Résultat de l'exercice	-3 308	-9 365	6 057
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 500	12 000	- 1 500
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	-3 013	1 795	- 4 808
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	11 749	10 308	1 441
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	8 654	6 000	2 654
Autres	30 750	51 036	- 20 286
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	281 561	224 239	57 322
TOTAL (IV)	332 714	291 583	41 131
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	329 701	293 379	36 322
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	25 650		25 650	10 246	15 404	150,34
Production vendue biens						
Production vendue services	23 641		23 641	14 780	8 861	59,95
Montants nets produits d'expl.	49 291		49 291	25 026	24 265	96,96
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			179 151	204 823	- 25 672	-12,53
Cotisations			367 380	304 853	62 527	20,51
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			791	0	791	N/S
Reprise de provisions				1 481	- 1 481	-100
Transfert de charges			8 095	3 755	4 340	115,58
Sous-total des autres produits d'exploitation			555 417	514 912	40 505	7,87
Total des produits d'exploitation (I)			604 708	539 938	64 770	12,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			569	714	- 145	-20,31
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			569	714	- 145	-20,31
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			1 500	1 500		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			1 500	1 500		0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			606 777	542 153	64 624	11,92
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-3 308	-9 365	6 057	64,68
TOTAL GENERAL			610 085	551 518	58 567	10,62



	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	16 195	13 825	2 370	17,14
Variations stocks de marchandises	5 558	-5 210	10 768	206,68
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres				
Autres achats non stockés	4 911	5 694	- 783	-13,75
Services extérieurs	98 876	99 726	- 850	-0,85
Autres services extérieurs	140 568	121 358	19 210	15,83
Impôts, taxes et versements assimilés	3 838	5 681	- 1 843	-32,44
Salaires et traitements	237 176	224 214	12 962	5,78
Charges sociales	89 432	82 076	7 356	8,96
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	3 340	4 058	- 718	-17,69
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	10 000		10 000	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	192	5	187	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	610 085	551 428	58 657	10,64
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		90	- 90	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		90	- 90	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	610 085	551 518	58 567	10,62
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	610 085	551 518	58 567	10,62
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	432 540	432 540		0,00
. Prestations				

ASSOCIATION CLAMART GYM 92 PLACE JULES HUNEBELLE 92140 CLAMART

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total	432 540	432 540		0,00



Annexe des comptes annuels

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 329.701 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 3.308 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/03/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par l'autorité des normes comptables.

1.1. Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

1.2. Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation :

- Matériel sportif : de 1 à 10 ans.



1.3. Stocks :

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entrée, premier sorti (FIFO).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Pas de stock constaté au 31/12/2018.

1.4. Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

1.5. Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

1.6. Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

1.7. Immobilisations financières :

Une caution de 10.000 € a été versée à la fédération française de GYM lors du règlement du droit d'engagement pour la saison 2018/2019. Cette caution est encaissée par la fédération à partir du moment où une amende est infligée. Elle est resituée après la finale, amputée, le cas échéant, des amendes financières prévues au présent règlement.

1.8. Information complémentaire :

Le nombre d'adhérents de l'association s'élève à 951.

Les contributions volontaires ont été évaluées à 432.540 €. (Cf. annexe 1)



2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	41 772	3 130		44 902
Immobilisations financières	10 000	11 418	10 000	11 418
TOTAL	51 772	14 548	10 000	56 320

2.2. Amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	2 194	452		2 646
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	17 228	2 889		20 117
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	19 422	3 340		22 763



2.3. Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	5 558		5 558	
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	5 558		5 558	

2.4. Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	11 418	11 418	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	11 418	11 418	

2.5. Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	102 968
TOTAL	102 968



3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	70			70
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	-910	-9 365		-10 275
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	-840	-9 365		-10 205
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	12 000		1 500	10 500
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	12 000		1 500	10 500
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	11 160	-9 365	1 500	295

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif



3.2. Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11 749	11 749		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 654	8 654		
Dettes fiscales & sociales	30 750	30 750		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	281 561	281 561		
TOTAL	332 714	332 714		

3.3. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 300
Dettes fiscales & sociales	9 881
Autres dettes	
TOTAL	17 181

3.4. Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.



3.5. TABLEAU DE VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Vente de marchandises	25 650	10 246	15 404	150%
Prestation de services	23 640	14 780	8 860	60%
Subvention d'exploitation	179 150	204 823	-25 673	-13%
Cotisation	367 380	304 853	62 527	21%
Transfert de charges	8 095	3 755	4 340	116%
	603 915	538 457	65 458	12%



ANNEXE 1

IV - 2 - En plus des mises à disposition régulières sus mentionnées, la ville pourra mettre à disposition de l'Association, gratuitement, des locaux municipaux (salles de réunion, salle des fêtes, ...) de façon ponctuelle.

Autres locaux	Tarif en euros pour 3H00 (pour information dans le cadre de la valorisation)	Nombre d'utilisations	Coût total en euros	Personne responsable
Salle de réunion <100m ²	60	30	1 800	
Salle de réunion >100m ²	100	20	2 000	
Salle des fêtes	Tarif ½ j 500	0		

Cette mise à disposition ponctuelle est effectuée sur la base d'un courrier de demande et d'un courrier d'acceptation.

IV - 3 – Valorisation des subventions indirectes (calculs réalisés à partir d'un rapport du groupe national de travail « Sport et Territoires » et d'une étude réalisée par la Fédération des Maires des Villes Moyennes)

Elles s'élèvent à 432 540 € pour la saison 2017/2018

Fait à Clamart, le

La Présidente de l'association




Le Maire
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris

Convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020 entre la Ville de Clamart et l'association Clamart Gym.92

7/7

